

# Offre de stage 2011

## « Agriculture et biodiversité dans les Parcs nationaux »

Cas du Parc national des Cévennes

### 1 - Contexte du stage et problématique

La Lozère est un département où le milieu naturel et les pratiques agricoles naturellement extensives ont permis la conservation d'une biodiversité remarquable, reconnue et gérée à travers de nombreux zonages environnementaux (Parc national des Cévennes, 20 sites Natura 2000, soit 30% du département<sup>1</sup>, futur Pnr de l'Aubrac, ...). Cependant la précarité économique à laquelle sont soumis les systèmes agricoles de montagne lozériens les a poussés à rechercher la valorisation de leur production d'externalités positives environnementales. De ce fait plus de 2000 agriculteurs lozériens ont choisi de s'engager dans des démarches environnementales (PHAE, MAEt, ...) afin de faire reconnaître leurs pratiques et bénéficier d'aides en la matière.

Pour impulser et soutenir la production d'externalités positives environnementales, l'Etat propose aujourd'hui l'application de politiques publiques variées et ambitieuses. La loi de programmation du Grenelle de l'environnement prévoit la création d'une nouvelle certification de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE), avec un objectif de certifier 50 % des exploitations présentes sur le territoire national d'ici 2012. Ce nouveau dispositif national a été testé auprès des exploitations agricoles des Parcs nationaux de montagne. Il ne permet pas toujours de reconnaître les aménités positives de ces exploitations, qui devraient potentiellement pouvoir accéder au niveau 3 de la HVE. Le mode de calcul des indicateurs retenus dans le cadre de la HVE n'est donc pas adapté au contexte des agricultures de montagne et demande encore à être retravaillé.

Dans ce contexte d'évolution des politiques publiques agri-environnementales et de la construction de la PAC d'après 2013, cinq chambres d'agriculture de montagne (Alpes-Maritimes, Lozère, Hautes-Pyrénées, Hautes-Alpes, Alpes de haute Provence) associées aux Parcs nationaux les concernant, soit : le Parc national du Mercantour, le Parc national des Pyrénées, le Parc national des Cévennes, le Parc national des Ecrins, ont décidé de travailler en collaboration sur un concept plus adapté à l'évaluation environnementale des exploitations agricoles au sein des parcs nationaux : la Haute Valeur Naturelle (HVN). Plus spécifiquement centré sur la notion de biodiversité que le HVE (spectre large de qualification des pratiques agricoles touchant à la fertilisation, la gestion de l'eau, la stratégie phytosanitaire, la biodiversité domestique), ce concept de HVN propose d'identifier les territoires et les agricultures de ces territoires du point de vue de leur capacité à maintenir différents types de biodiversité. Le critère HVN est déjà utilisé au niveau européen comme critère d'évaluation du Règlement de Développement Rural actuel. Or, les territoires des Parcs nationaux de montagne et moyenne montagne, sur lesquels le projet se propose de travailler, sont très bien côtés en Haute Valeur Naturelle (HVN) mais la traduction de ce concept à l'échelle des exploitations n'est pas encore explicite. La qualification HVN des exploitations présentes sur ces communes reste à préciser.

L'objectif du présent projet est donc d'adapter et de tester une méthode de travail permettant d'évaluer les contributions des exploitations agricoles à la sauvegarde de la biodiversité et des paysages, sur les territoires des quatre Parcs nationaux de montagne et moyenne montagne (Pyrénées, Cévennes, Ecrins, Mercantour).

---

<sup>1</sup> Les sites Natura 2000 couvrent 12,4% du territoire national

Le projet dure 2 ans et s'organise chronologiquement en 4 grandes actions :

Action 1 : définition des périmètres de travail et échantillonnage des exploitations

Action 2 : Identification et adaptation des outils d'analyse sur les exploitations

- Identifier un outil d'analyse du fonctionnement global des exploitations après inventaire et comparaison des méthodes existantes. Cet outil devra être commun à l'ensemble des territoires *et permettre une approche globale de l'exploitation*.
- Enrichir cet outil d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact des activités agricoles sur la biodiversité et sur la caractérisation des exploitations en territoire HVN.

Action 3 : Expérimentation de l'outil et modélisation des pratiques

- Expérimenter et appliquer l'outil par le biais d'enquêtes sur une vingtaine d'exploitations (un travail à deux niveaux pourra être proposé avec un inventaire plus approfondi (mené par les parcs) sur quelques exploitations pilotes et un plus léger sur les autres exploitations).
- Décrire le fonctionnement de chaque système d'exploitation.
- Discuter les liens entre pratiques agricoles et biodiversité des milieux, notamment avec les agriculteurs enquêtés.
- Calculer une cotation du niveau de production et de maintien de biodiversité sur les exploitations.

Action 4 : Communiquer sur les résultats et les externalités positives de l'agriculture

## 2 - Objectifs du stage

A. Contribution à la réalisation de l'action 3 du projet Casdar « Agriculture et biodiversité dans les Parcs naturels nationaux »

Cette mission occupera les 2/3 du temps du stagiaire :

- Bibliographie sur les concepts de HVE/HVN
- Formalisation des résultats des actions 1 et 2
- Prise en main de l'outil d'évaluation HVN des exploitations agricoles
- Enquêtes auprès des exploitations
- Restitution écrite des enquêtes
- Analyse des résultats (analyse des cotations obtenues par les différents systèmes d'exploitation et comparaison aux résultats des autres parcs nationaux, pertinence de l'outil, proposition d'évolution et de déploiement de l'outil)

Dans ces missions le stagiaire sera encadré par la responsable du projet à la chambre d'agriculture. Il aura de nombreux contacts avec le chargé de mission agriculture et les agents naturalistes du Parc national des Cévennes, ainsi qu'avec la chargée de mission agriculture de Parcs nationaux de France (PNF). Les premières enquêtes seront réalisées en binôme. Le stagiaire participera aux comités techniques et comités de pilotage du projet en lien avec les autres chambres et parcs nationaux qui auront lieu pendant sa période de stage. Il pourra également être amené à participer aux réunions locales d'information ou de restitution des résultats aux agriculteurs.

B. Autres domaines d'intervention

Selon la disponibilité du stagiaire par rapport à sa première mission et les besoins de la chambre d'agriculture, il pourra être demandé au stagiaire de contribuer à d'autres actions agri-environnementales ou d'aménagement du territoire telles que :

- La participation à l'élaboration de la Charte du Parc national des Cévennes ;

- L'animation d'une restructuration foncière à l'échelle d'un canton, auprès de propriétaires de foncier agricole et forestier.

### 3 - Profil du stagiaire

#### Personnalité :

- Autonomie
- Intérêt pour le sujet
- Sens de l'écoute
- Capacité à réaliser des enquêtes auprès d'agriculteurs
- Sensibilités agricole et environnementale

#### Formation/compétences :

- Ingénieur agronome
- Aménagement du territoire / environnement
- Bonne appréhension du fonctionnement global de l'exploitation et des pratiques pastorales
- Titulaire du permis B et disposant d'une voiture

### 4 - Durée de la mission, encadrement et conditions d'accueil du stagiaire

- Mission de 6 mois (ou plus) débutant durant le second semestre 2011
- Convention de stage entre la Chambre d'Agriculture de Lozère et l'établissement de formation
- Accueil du stagiaire au sein des locaux de la Chambre d'Agriculture de Lozère, à Mende : mise à disposition d'un poste de travail
- Prise en charge des frais de déplacement sur le terrain inhérents à la réalisation de l'étude
- Recherche d'un logement et loyers à la charge du stagiaire
- Encadrement : L. GIRARD, Chargée des actions territoriales et forestières  
A. SOUCHON, Responsable du service Installation, Entreprises et Territoires
- Indemnité de stage : 417.08 € par mois

Pour toute information ou candidature, merci de contacter :

Lise Girard, actions territoriales et forestières

[lise.girard@lozere.chambagri.fr](mailto:lise.girard@lozere.chambagri.fr)

ou

Pascale Bonhomme, ressources humaines

[pascale.bonhomme@lozere.chambagri.fr](mailto:pascale.bonhomme@lozere.chambagri.fr)

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
**Chambre d'Agriculture de Lozère**  
25 Avenue Foch  
48004 MENDE Cedex  
Tél. : 04 66 65 62 00  
Fax : 04 66 65 19 84  
<http://www.lozere.chambagri.fr>